

CONSEIL MUNICIPAL

27 Octobre 2016

Le **vingt-sept octobre deux mil seize**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire,

Richard Gautier, Joël Nain, Véronique Pierron, adjoints

Jean Michel Guyot, Dany Moine, Nadine Durand, Maurice Poulin, Martine Chevallier, Maryline Renaudin, Jean François Capolungo, Jean Deloffre

Absents excusés : Mathieu Debain (pouvoir Bernard Riant), Thierry Guenard (pouvoir à Joël Nain), Frédéric Magnier (pouvoir à Richard Gautier)

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron



Présentation plaquette VALLAN

Martine Chevallier nous dévoile la plaquette qui sera distribuée aux nouveaux arrivants de la Commune lors des vœux du Maire.

Le Maire demande de bien vouloir approuver une modification à l'ordre du jour concernant un contrat de travail du personnel communal.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 30 Septembre 2016

Adopté à l'unanimité des présents et représentés

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Pas de dossier.

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Lors du conseil d'école du lundi 17 octobre et dans le cadre du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) les institutrices présentent le projet d'un règlement intérieur commun aux 3 écoles (Vallan et Gy l'Evêque) pour la rentrée de septembre 2017.

Les écoles ont mis en place la vente de sapins et de chocolats au profit des coopératives scolaires.

Le lundi 31 octobre, la Commission Enfance et le CACV organise, comme chaque année, un défilé dans les rues du village pour célébrer Halloween. Rendez-vous à 18 h 30 dans la cour de l'école.

Le Mont des Bulles et de l'Imaginaire (1^{er} et 2 octobre)

6 enfants ont été récompensés lors du concours organisé à cette occasion.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

- Le panneau d'information (parcours de randonnées, plan) sera réalisé par l'imprimerie ADN (St Cyr les Colons) et la structure en bois par l'IME d'Auxerre. Cette installation est prévue pour 2017.
- Joël NAIN et Véronique PIERRON ont reçu le représentant de la Société MEFRAN en vue de présenter à la Commission des modèles de jeux pour enfants qui seront installés sur le terrain des Saussis.
- La cérémonie de remise des prix du concours départemental du fleurissement 2016 se déroulera le mardi 15 Novembre 2016 à 18 heures à l'espace culturel d'Appoigny.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANT

L'entreprise ALBERT de Gy l'Evêque et l'entreprise STE ont été sollicitées pour changer le chéneau de la cour de l'école élémentaire.

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANT

RAS

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

- La forte participation au salon de la bande dessinée 'Le Mont des Bulles et de l'Imaginaire » des 1^{er} et 2 octobre dernier nous laisse à penser que cette manifestation sera reconduite dans le futur.
- Vide armoire : cette manifestation déficitaire est annulée pour 2016 et ne sera pas reconduite.
- Un courrier va être adressé à l'ensemble des associations suite à leurs demandes de location de la salle polyvalente pour l'année 2017.

Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

Joël NAIN et Véronique PIERRON doivent élaborer au plus vite le dossier pour la mise en accessibilité des toilettes de l'école élémentaire et du centre de loisirs.

COMMISSION Maison de Services Citoyenne

Rapporteur : Véronique PIERRON

Le 25 octobre, la Commission a rencontré le cabinet chargé de l'aide à maîtrise d'ouvrage. Une visite du site a permis d'échanger et préciser les termes du cahier des charges. Une prochaine réunion est prévue mi décembre.

COMMISSION CCAS*Rapporteur : Nadine DURAND*

La distribution des colis aura lieu les 10 et 11 décembre prochain.
10 personnes ont refusé la visite des membres du CCAS.

4 - REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT : convention ATD - Mission assistance à maîtrise d'ouvrage

La commune a décidé de poursuivre la réhabilitation du réseau assainissement pour optimiser le fonctionnement de la station d'épuration.

L'agence technique départementale, dans le cadre d'une convention, a procédé à une 1^{ère} étude et proposé une solution technique. La première tranche de réhabilitation du réseau réalisée en 2012 n'a réglé que partiellement le problème des entrées d'eau parasite. La quantité d'eau à traiter par la station d'épuration est encore importante en cas d'épisode pluvieux soutenu.

Il est nécessaire d'actualiser le diagnostic assainissement afin d'établir un état des lieux précis du réseau, envisager des solutions techniques appropriées. Cette mission sera confiée à un bureau d'études.

Pour ce faire, l'agence technique départementale, au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), secondera la commune pour le choix du bureau d'étude.

Le montant de cette mission s'élève à 1 386.00 euros

Dépenses		Recettes		
Libellé	HT	Libellé	taux	Montant
ATD - AMO actualisation du diagnostic assainissement	1 386,00	AESN	50%	693,00
		Commune	50%	693,00
	1 386,00		100%	1 386,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- Décide de confier à l'ATD, la mission ci-dessus indiquée,
- Accepte le plan de financement proposé,
- Charge le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
- Charge le Maire de signer la convention avec l'ATD,
- Charge le Maire de payer le montant de cette mission sur le budget assainissement.

5 - SUBVENTIONS 2016

La commission animation propose la répartition suivante pour les subventions aux associations :

Associations Subventions 2016			
ADMR	1500	CACV	2300
GYVA VALLAN	200	ART AMIS	135
VALLKYRIE	360	CLUB DES AINES	630
RANDONNEURS	270	OCCE MATERNELLE	500
DAMIER	85	OCCE ELEMENTAIRE	750
TENNIS BADMINTON	360	Article 6574	7090

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, vote les subventions 2016.

La commission s'est réunie et a statué sur la répartition des subventions octroyées aux associations (critères d'attributions inchangés par rapport à l'année dernière).

Le constat est fait que l'ensemble des associations a une bonne gestion et qu'elles peuvent subvenir à leurs besoins de fonctionnement ; c'est pourquoi la commission animation propose pour l'année prochaine (2017) une modification pour l'attribution des subventions. Le versement de celles-ci devra correspondre à un projet argumenté, à un investissement particulier qui sera soumis à l'étude de la commission animation.

Le montant total des subventions sera voté et débloqué en fonction des demandes.

Accord à l'unanimité des présents et représentés.

Un courrier va être adressé à l'ensemble des associations suite à leurs demandes de location de la salle polyvalente pour l'année 2017.

6 - REMBOURSEMENT FACTURE

Facture d'un montant de 74€ payée par Mme PIERRON à la SARL JPK 89 correspondant à l'achat de livres offerts aux enfants présents lors du Noël organisé le 19 décembre prochain par la Commission Enfance.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

7 - MISE EN PLACE DU DOCUMENT UNIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que, selon les articles L.4121-1 et suivants du Code du travail, toute autorité territoriale doit évaluer les risques pour la santé et la sécurité de ses agents. Les résultats de cette évaluation doivent être transcrits dans un document de synthèse : le document unique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le document unique d'évaluation des risques professionnels est aujourd'hui entièrement rédigé.

Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un document vivant. Il devra être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que lors de tout changement technique, organisationnel ou humain.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du Centre de Gestion de l'Yonne a émis, le 18 octobre 2016, un avis favorable sur le plan d'actions du document unique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

- APPROUVE le document unique élaboré conformément aux dispositions du décret n° 2001-1016 du 5 Novembre 2001 portant création du document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité du travailleur
- VALIDE le plan d'actions intégré à ce document.

8 - GARANTIE EMPRUNT OAH

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'OAH, sollicitant la commune, afin qu'elle garantisse un prêt complémentaire octroyé pour l'opération des « Brivaux ».

Cette demande fait suite à l'impossibilité réglementaire du département de garantir cet emprunt. Celui-ci, d'un montant de 48.250 € serait garanti à part égale (50%) par la Communauté de l'Auxerrois et la Commune de Vallan., soit 24.125 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés

- Accepte de garantir l'emprunt ci-dessus indiqué, dans les conditions mentionnées.
- Charge le Maire de procéder aux démarches nécessaires.

9 - PERSONNEL COMMUNAL

1. Contrat de travail

M. le Maire informe qu'il a été nécessaire, dans l'urgence et pour maintenir le service public, de faire un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour le service entretien. Durée : 24 octobre au 23 novembre 2016.

Temps de travail : 28h

Profil : adjoint technique 2^{ème} classe.

10 - DECISIONS DU MAIRE

1. Décision du Maire n°2016-10-05

Convention Redevance Spéciale

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Vu, la fin du terme de la convention 2013-2016, avec la Communauté de l'Auxerrois, définissant les conditions et les modalités d'exécution du service des déchets non ménagers et la simulation financière,

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé avec la Communauté de l'Auxerrois le renouvellement de la convention pour l'année 2017-2020.

Le Conseil Municipal prend acte.

2. Décision du Maire n°2016-10-06

Avenant n°1 - Contrat prestations service Assainissement

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Le Maire informe qu'il a signé avec l'entreprise SUEZ un avenant n°1 de prolongation du contrat de prestation de services assainissement pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 janvier 2017.

Le Conseil Municipal prend acte.

11 - COMMUNICATIONS

- Jacqueline LESIRE et Bernadette CAPOLUNGO seront les 2 agents recenseurs pour l'année 2017.
- Remerciements appuyés à Maurice POULIN et Jean François CAPOLUNGO pour leur aide précieuse.

Prochaine réunion du Conseil : 24 Novembre 2016 à 20 h 30

Séance est levée à 23 heures

Fait et délibéré, le 27 Octobre 2016.

Le Maire,
Bernard REANT



Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO
Absent excusé

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Jean DELOFFRE

Dany MOINE